

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

# Déclaration de Maladie

N° W21-724231

244378



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

2349

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUCHAMA ABDELLAÏF

Date de naissance :

20.6.1951

Adresse :

11 Rue Abou Faris Ben Haudane -  
IM Hamza 2 / 12 Mars cora.

Tél. :

0661453654

Total des frais engagés :

562,50

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

/

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casab

Le :

10/12/2022

Signature de l'adhérent(e)

jjj

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">  </span>

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
	19-12-22	62,50

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
<b>Important :</b> Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.																
<b>SOINS DENTAIRES</b> 		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient												
				INP : <input type="text"/>												
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>												
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>												
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>												
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>												
<b>O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES</b> 		<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G		
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	35533411	11433553														
G																
		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>														
		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>														
		DATE DU DEVIS <input type="text"/>														
		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>														

Casablanca, le

٢٩ / ١٢ / ٢٠٢٢

ACTE N° 177722

M. BOUCHAMA ABDELILA

Né le : 20/06/1951



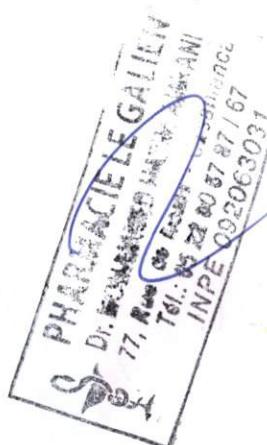
HPC22L19071330

MR  
M.  
Né  
HF

1/ Saponine 500 mg

dep x 2/5

Pkt 10)



2/ Umane 5g

dep / j le soir Pkt 3 mois.

62,6



3/ Umane 5g

dep x 3/5

Pkt 10)



LOT	221391	1
EXP	05 2025	
P.V	62 . 50	

M. BOUCHAMA ABDELILA  
Né le : 20/06/1951

HPC22L19071330

Casablanca, le

19/12/22

(2)

Biopsie Instinctif  
Nodule adhérent  
Mus RINADS V.  
12 lésions

Faouz Maghraoui

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE

MOULAY IDRIS 1<sup>er</sup>  
86, Bd. My Idriss 1<sup>er</sup> (Face à l'Ecole  
Charles de Foucauld) Rés. Al Jawahé  
Tél : 05 22 86 18 36 / 29-Casablanca

ICE - 05 22 133000057

Dr. Sennissi Mohamed Feddi  
Centre Médical et Diagnostique Casablanca  
19, Bd Ibn Sina - Les Saléniens  
Tél. 0522 16 97 98

Dr. Latifa BADRE

Anatomopathologiste  
Diplômée de la Faculté de  
Médecine de STRASBOURG

Date de réception : 19/12/2022  
Date de réponse : 21/12/2022  
Sexe : M  
Age : 71 ans

N° d'examen : 2212H0473  
Nom et Prénom : Mr BOUCHAMA ABDELILAH  
Médecin traitant : Dr. Sentissi

Nature du prélèvement : Biopsies : Vessie + Prostate.

Renseignements cliniques : Nodule prostatique PiRADS4

## COMPTE RENDU

**I- Vessie :** Il a été communiqué trois fragments tissulaires pesant ensemble 5 grammes, inclus en totalité, intéressant une prolifération tumorale carcinomateuse d'architecture papillaire. Elle est constituée de papilles épaisses, de taille variable, tapissées d'un urothélium montrant une épaisseur augmentée avec présence de noyaux hyperchromatiques montrant une anisonucléose légère à modérée et quelques figures de mitose. L'axe des papilles est fibro-vasculaire et comporte un discret infiltrat inflammatoire mononucléé. Le chorion n'est pas infiltré. Absence de carcinome in situ ou d'emboles vasculaires. Le muscle vésical n'est pas représenté.

**II- Prostate :** Plusieurs fragments biopsiques mesurant entre 0,4 et 1,2 cm, inclus en totalité, examinés sur plusieurs plans de coupe et montrant histologiquement du parenchyme prostatique, occupé sur une carotte (foyer de 3 mm) par une prolifération carcinomateuse infiltrante. Elle est faite de structures tubulo-glandulaires parfois fusionnées, de cellules, à cytoplasme clair. Les noyaux sont hyperchromes irréguliers renfermant de nombreuses atypies et figures de mitose atypiques. Présence d'images d'engainement des filets nerveux. Présence sur ce prélèvement d'un fragment tissu périprostataque non envahi.

**CONCLUSION :**

- I- Carcinome urothelial papillaire de bas grade de l'OMS 2022, non infiltrant, stade pTa.
  - Absence de carcinome in situ ou d'emboles vasculaires.
  - Muscle vésical non représenté.
  
- II- Adénocarcinome prostatique infiltrant, de score 7 selon Gleason (3+4), grade 2 de l'ISUP (Foyer de 3 mm).
  - Absence d'engainements périnerveux.
  - Le tissu périprostataque représenté sur le prélèvement n'est pas envahi.

Signé Dr. LATIFA BADRE  
Anatomopathologiste  
86, Bd My Idriss I, Casablanca  
Tél: +212 522 861 836 - +212 522 861 829 - 0662 05 99 94  
N° de patente : 001633133000057

Dr. Latifa BADRE

Anatomopathologiste  
Diplomée de la Faculté de  
Médecine de STRASBOURG

Casablanca, le 19/12/2022

Nom & Prénom : BOUCHAMA ABDELILAH

N° d'examen : 2212H0473

Date réponse : 21/12/2022

## FACTURE N° 22/09568

Nature du prélèvement	Cotation	Montant TTC
Biopsies : Vessie + Prostate.	B315	500,00 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de Cinq cents Dirhams

Mode règlement : Espèce

Signé : Dr L. BADRE

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE  
MOULAY IDRIS I<sup>er</sup>  
86, Bd. My Idriss I<sup>er</sup> (Face à l'Ecole  
Charles de Foucauld) Rés. Al Jawaher  
Tél : 05 22 86 18 36 / 29 - Casablanca  
ICE : 00143312235037